

INSCRIPTION POUR L'AFFOUAGE

Les personnes désirant une portion d'affouage doivent retourner le présent bulletin d'inscription en mairie ou dans la boîte à lettre avant

le samedi 14 novembre 2026 dernier délai.

**PAS D'INSCRIPTION EN MAIRIE
= PAS D'AFFOUAGE**

Conformément à l'article L243-1 du Code Forestier, les affouagistes ne peuvent revendre tout ou partie du bois de chauffage qui leur est délivré en nature. Donc la vente de bois d'affouage est formellement interdite.

Merci pour votre compréhension.

Le Maire
Gérard CACHOT

AFFOUAGE 2026 (l'ensemble des éléments est obligatoire)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse (n°/rue) : _____ 70000 RAZE

N° de téléphone(s) : _____ / _____

Dans la mesure du possible en groupe avec _____

Date et signature